

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Loïc PORCHER, Raymond HALAIS, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Mathilde DEROYANT, Nicolas LEMOULAND, Christian BAUDRY, Sandrine QUINTIN, André PÉPIN

Absents : Henri AVRIL (donne procuration à Laurence TIREL), Rose-Marie BAUDRY (donne procuration à Loïc PORCHER), Jean GILLIERS

Secrétaire : Anne-Marie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu de
la réunion du 12
juillet 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 12 juillet 2017.

2017/044
EQUIPEMENTS
COMMUNAUX ET
TRAVAUX
Avenants au lot
n°1 concernant
les travaux de
viabilisation du
lotissement « les
Jardins de
l'Etang »

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 établi par la société PIGEON TP NORMANDIE concernant le transfert suite à la fusion de sociétés et l'avenant n°2 d'un montant de 4 539.95 € H.T. concernant la deuxième phase des travaux de viabilisation du lotissement « les Jardins de l'Etang ». Celui-ci comprend :

- GNT 0/31,5 compacté sur 15 cm d'épaisseur : + 220 € H.T.
- GNT 0/31,5 compacté sur 30 cm d'épaisseur : - 1 320 € H.T.
- Réalisation d'un revêtement tricouche : - 13 352.50 € H.T.
- Couche de surface en sable ciment sur 0.05 d'épaisseur : - 20 136 € H.T.
- Construction de murets en pierre de pays : - 7 000 € H.T.
- Enrobé à chaud 0/10 noir à raison de 130 kg/m² et enduit monocouche sur GNT 0/31.5 : + 49 347.65 € H.T.
- Chargement, transport et mise en œuvre de terre végétale en rive de chaussée en enrobé pour épaulement : + 2 851.20 € H.T.
- Mise à niveau des ouvrages de voirie (regards de visite et bouche à clé) : + 2 177.60 € H.T.
- Confection de regard grille fonte 750x300 compris raccordement sur réseau EP : + 2 490 € H.T.
- GNT 0/150 de concassage sur 30 cm d'épaisseur : - 9 926 € H.T.
- Fourniture et mise en œuvre d'une membrane géotextile : - 812 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avenant n°1 établi par la société PIGEON TP NORMANDIE concernant le transfert suite à la fusion de sociétés
 - D'approuver l'avenant n°2 d'un montant de 4 539.95 € H.T. concernant la deuxième phase des travaux de viabilisation du lotissement « les Jardins de l'Etang »
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants
-

2017/045
ADMINISTRATION
GENERALE
Mise en place
d'un règlement et
de tarifs pour le
columbarium

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude LEBELTEL qui rend compte de la commission « Cimetière » qui s'est déroulée le lundi 25 septembre. Celle-ci propose la mise en place d'un règlement ainsi que les tarifs suivants :

	CAVURNE	CASES COLUMBARIUM
15 ans	300 €	490 €
30 ans	600 €	790 €
50 ans	800 €	900 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Retenir les tarifs proposés par la commission « cimetière » concernant les cavurnes et les cases de columbarium
- Etablir un règlement du columbarium et du jardin du souvenir

2017/046
ADMINISTRATION
GENERALE
Situation des parcelles appartenant aux « riverains du hameau de Romasson »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les parcelles cadastrées section A n°742, 750 et 751 d'une superficie total de 7245 m² appartiennent aux « riverains du hameau de Romasson ». Il précise également qu'aucune taxe foncière n'est payée. Il propose donc que des démarches soient entamées afin que ces parcelles soient intégrées au patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches concernant l'intégration au patrimoine communal des parcelles appartenant aux « riverains du hameau de Romasson ».

2017/047
FINANCES
Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'apporter les décisions modificatives suivantes au budget communal :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 2315-041 : + 105 271.77 €

Article 2315 : + 18 632 €

Recettes

Article 238-041 : + 105 271.77 €

Article 10222 : + 18 632 €

2017/048
FINANCES
Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'apporter les décisions modificatives suivantes au budget communal :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 2188 opération 41 + 872.06 €

Article 2152 opération 66 - 872.06 €

2017/049
FINANCES
Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à la délibération n°2014/047 du 11 septembre 2014 donnant certaines délégations au Maire, une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € a été ouverte auprès du Crédit Agricole, pour une durée d'un an.

2017/050
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à la délibération n°2014/014 du 16 avril 2014 donnant certaines délégations au Maire, des contrats de prestations de services ont été conclus entre la commune et COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE, à savoir :

- Réalisation d'une tranchée pour la pose d'un paratonnerre : 1 173.50 €
- Nettoyage d'une zone avec finition en tout-venant 0/20 : 732.50 €

- Mise à disposition d'un tractopelle avec chauffeur pour la réalisation de petits travaux pour le comice agricole : 320 €
- Mise à disposition d'un tractopelle sans chauffeur pour le comice agricole : 140 €

2017/051
PERSONNEL
MUNICIPAL
Création de poste
non permanent
pour
accroissement
temporaire
d'activité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Christophe BREGAINT s'est achevé le 02 octobre. Il s'avère que celui-ci ne peut être renouvelé dans sa forme actuelle et qu'il convient de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1, Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

La rémunération sera déterminée par rapport au grade d'adjoint technique, échelon 1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 09/02/2017
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

2017/052
INTERCOM-
MUNALITE
Mise en place de
transport à la
demande

Monsieur le Maire donne lecture de l'email de COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE concernant un projet de transport à la demande et invite les membres du Conseil Municipal intéressés à intégrer la commission intercommunale.

2017/053
INTERCOM-
MUNALITE
Rapport d'activité
2016 du S.D.E. 35

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport d'activité 2016 du S.D.E. 35.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au rapport d'activités 2016 du S.D.E. 35.

2017/054
ADMINISTRATION
GENERALE
Périmètre de
protection
UNESCO

Monsieur le Maire fait état du courrier de la communauté de communes PAYS DE DOL – BAIE DU MONT SAINT-MICHEL indiquant que la baie du Mont Saint-Michel est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979. Chaque bien UNESCO fait l'objet d'une zone tampon sur laquelle est définie une zone de projet. Celle-ci est jugée insuffisante par l'UNESCO, à qui un périmètre modifié doit être présenté pour février 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un sursis à statuer, n'ayant pas eu de précisions explicatives sur les éléments et éventuelles contraintes, notamment concernant les règles d'urbanisme, le développement de l'activité agricole, etc.

Monsieur le Maire signale que le projet de PLUi a été arrêté par le conseil communautaire du 29 août 2017. Toutes les communes de l'E.P.C.I. doivent s'exprimer sur le sujet.

Monsieur le Maire rappelle que COUESNON – MARCHES DE BRETAGNE souhaite mettre en place un conseil de développement sur son territoire afin de permettre de faire émerger une vision de territoire par la société civile et qui sera amenée à débattre sur des sujets dans lesquels il est important d'apporter le regard des usagers sur le service public.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2017/044	EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET TRAVAUX : Avenants au lot n°1 concernant les travaux de viabilisation du lotissement « les Jardins de l'Etang »
2017/045	ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place d'un règlement et de tarifs pour le columbarium
2017/046	ADMINISTRATION GENERALE : Situation des parcelles appartenant aux « riverains du hameau de Romasson »
2017/047	FINANCES : Décision modificative n°1
2017/048	FINANCES : Décision modificative n°2
2017/049	FINANCES : Renouvellement de la ligne de trésorerie
2017/050	URBANISME ET CADRE DE VIE : Travaux de voirie
2017/051	PERSONNEL MUNICIPAL : Création de poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité
2017/052	INTERCOMMUNALITE : Mise en place de transport à la demande
2017/053	INTERCOMMUNALITE : Rapport d'activité 2016 du S.D.E. 35
2017/054	ADMINISTRATION GENERALE : Périmètre de protection UNESCO

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DEROYANT			